



Urgences : Appel immédiat de candidatures de médecins en disponibilité Rappel

Le 18 avril dernier, nous vous transmettions [l'Infolettre n° 018](#) afin de lancer un appel de candidature de médecins pour assurer l'accessibilité auprès d'un service d'urgence confronté à une menace de rupture de service au cours de l'été 2011. Cet appel s'inscrivait dans le cadre de la *Lettre d'entente n° 238*. Un extrait du texte de la lettre d'entente était joint à l'infolettre et intégrait également les instructions de facturation.

Les candidatures reçues à ce jour ne comblent toujours pas tous les besoins. Les périodes suivantes ne sont pas encore comblées :

- **18 au 24 juillet 2011** : disponibilité demandée pour **un** médecin;
- **27 août au 2 septembre 2011** : disponibilité demandée pour **deux** médecins;
- **29 août au 4 septembre 2011** : disponibilité demandée pour **deux** médecins.

Vous êtes donc invité à soumettre votre candidature si vous :

- détenez des privilèges pour exercer dans un service d'urgence ou en avez détenus au cours des quatre dernières années;
- avez de la disponibilité pour une semaine ou plus parmi celles désignées ci-dessus et acceptez d'être dépêché à quelques heures de préavis auprès d'un établissement à risque de rupture de services.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler les modalités de rémunération pour le médecin engageant sa disponibilité pour une semaine ou plus au cours de cette période :

- **3 985 \$** par semaine de disponibilité engagée, si le médecin est effectivement dépêché dans un établissement, auquel s'ajoute la rémunération des services rendus (code d'acte **19041**);
- **4 620 \$** par semaine de disponibilité prévue, si le médecin n'est pas dépêché (code d'acte **19042**).

Pour plus de détails, veuillez prendre connaissance des extraits de la *Lettre d'entente n° 238* et les instructions de facturation intégrées en [partie I](#).

À NOTER

Pour vous inscrire, veuillez retourner le [formulaire](#) ci-joint en utilisant les coordonnées du Centre national Médecins-Québec qui y figurent, et ce, au plus tard deux semaines avant la date de début de la semaine de disponibilité. Toutefois, l'attribution des semaines de disponibilité se fera au fur et à mesure de la réception des offres. Vous avez donc **avantage à vous inscrire dès que possible** afin de vous assurer que votre offre sera retenue par le comité paritaire.

[Partie I](#) Extraits du texte paraphé de la *Lettre d'entente n° 238*
[Formulaire d'inscription](#)

Courriel
services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Téléphone
Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs 1 800 463-4776

Télécopieur
Québec 418 646-9251
Montréal 514 873-5951

NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE
DU LUNDI AU VENDREDI,
DE 8 H 30 À 16 H 30
(MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)

Extraits du texte paraphé de la *Lettre d'entente n° 238* (articles 5.00 et 7.00)

Concernant certaines modalités de rémunération afin d'assurer l'accessibilité auprès d'un service d'urgence durant certaines périodes de l'année.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

5.00 Modalités spécifiques de rémunération

- 5.01 Aux fins d'application de la présente lettre d'entente, le médecin dépêché auprès d'un établissement désigné est rémunéré selon les modalités relatives au mécanisme du dépannage prévues à l'article 30.00 et à l'annexe XVIII de l'entente générale. Il ne peut se prévaloir de lettres d'entente prévoyant une rémunération bonifiée pour la prise en charge de l'urgence par les médecins de l'établissement;
- 5.02 Un forfait au montant de 3 985 \$ par semaine de disponibilité sera versé au médecin s'il respecte l'ensemble des obligations prévues aux paragraphes a), b) et c) et s'il effectue un ou des quarts de garde. Toutefois, ce forfait est fixé à 4 620 \$ par semaine de disponibilité si le médecin engagé n'est pas dépêché par le comité paritaire pour effectuer un ou des quarts de garde durant sa semaine de disponibilité.

AVIS : *Veillez utiliser la Demande de paiement – Médecin n° 1200 et inscrire les données suivantes :*

- *XXXX01010112 dans la case NUMÉRO D'ASSURANCE MALADIE;*
- *le code 19041 (montant de 3 985 \$) ou le code 19042 (montant de 4 620 \$) dans la section Actes (montants soumis à la rémunération majorée);*
- *reporter le montant dans la case TOTAL;*
- *la date de service correspondant au dernier jour de la semaine de disponibilité (le dimanche ou le vendredi selon la semaine retenue);*
- *le code de localité de votre lieu de pratique principal.*

Aucun autre service ne doit être facturé sur cette demande de paiement.

- 5.03 La rémunération versée en vertu de la présente lettre d'entente est sujette au paragraphe 5.3 de l'annexe IX de l'entente générale.

[...]

7.00 Respect de l'engagement

- 7.01 Sauf si le médecin trouve lui-même un médecin pour le remplacer répondant aux critères d'admissibilité prévus aux présentes ou sauf cas fortuits soumis à l'approbation du comité paritaire, le médecin qui met fin unilatéralement à son engagement ou qui ne respecte pas son engagement est passible d'une pénalité au montant de 2 315 \$ pour chaque semaine d'engagement non respectée.

[...]

Formulaire d'inscription à la Lettre d'entente n° 238

Centre national Médecins-Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Ste-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

cnmq@msss.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 266-6977
Sans frais : 1 800 463-2647
Télécopieur : 418 266-8774

IDENTIFICATION					
Nom		Prénom			
Adresse – Domicile professionnel					
Adresse – Résidence					
Ind. rég.	Téléphone (bureau)	Ind. rég.	Téléphone (résidence)	Ind. rég.	Téléavertisseur
Ind. rég.	Cellulaire	Adresse électronique			
N° du permis d'exercice	N° d'assurance responsabilité	Année	Code	Langues parlées : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	

DISPONIBILITÉS
Nombre de semaines : _____ Pour les semaines du : (indiquez dans la case votre préférence par ordre de priorité)
<input type="checkbox"/> 18 au 24 juillet 2011
<input type="checkbox"/> 27 août au 2 septembre 2011
<input type="checkbox"/> 29 août au 4 septembre 2011

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE – Dans les 4 dernières années avez-vous pratiqué dans un service d'urgence
Centre hospitalier
Spécifiez-le ou les : _____

Identifiez les établissements où vous détenez des privilèges actuellement :

NOUVEAU GRADUÉ – Vous n'avez pas encore exercé :	
Indiquez le nom de l'Université où vous avez complété votre formation en médecine de famille :	Spécifiez le nom du directeur du programme

Je désire m'inscrire à la Lettre d'entente n° 238.	
Signature _____	Date _____ Année Mois Jour